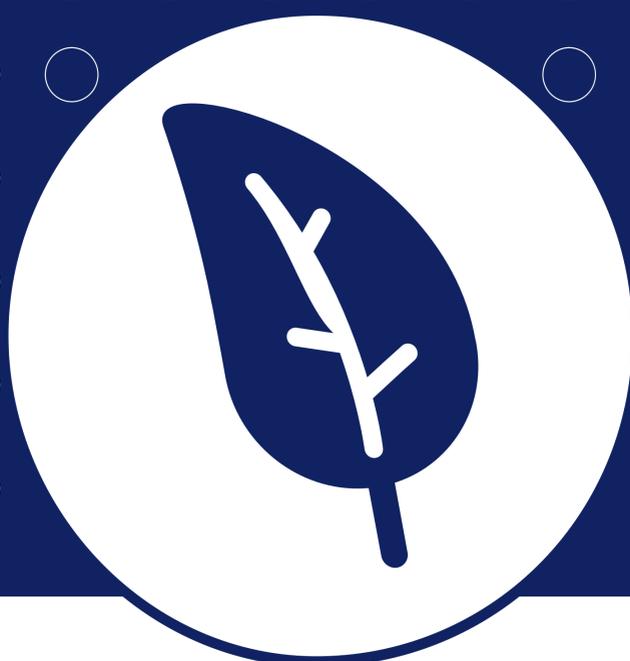


Ici, la Ville réalise des travaux pour améliorer votre quotidien



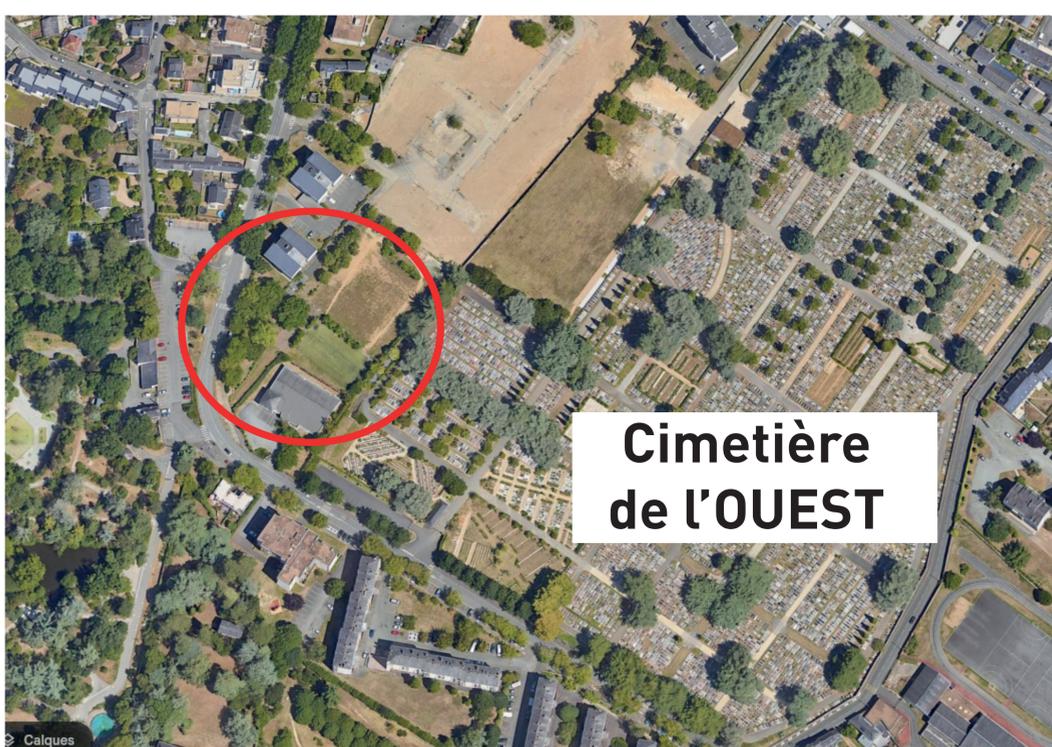
Régulation des eaux pluviales

Afin d'anticiper les aménagements de la future extension du cimetière de l'Ouest, la Ville d'Angers aménage un bassin enterré de régulation des eaux pluviales. A terme, le bassin sera recouvert d'herbe et ses abords seront plantés d'arbres.

Ces travaux obligatoires ont pour objectifs de stocker provisoirement les eaux pluviales et de les rejeter dans le réseau en régulant leur débit.

Phase 1 : travaux préparatoires du 14 avril au 16 mai 2025
(Création d'une tranchée dans le boulevard Albert Camus et parking du parc de la Garenne pour le passage d'un tuyau d'eau pluviale).

Phase 2 : réalisation du bassin, de septembre à novembre 2025



INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS
PARCS, JARDINS ET PAYSAGES / 02 41 22 53 00



angers.fr

